



Ville de passion!

PREFECTURE DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-LOUIS

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET :

Demande d'autorisation environnementale, présentée par la société Général Autos pour l'exploitation d'un centre de transit de déchets dangereux et de valorisation de déchets de métaux non dangereux, située dans la Zone d'Activité du Gol, sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

Décision du Tribunal Administratif N° E21000028/97 du 23/09/2021

Arrêté N° 2021-1949/SP SAINT-PIERRE/BATEAT du 28/09/2021

Enquête réalisée du 02 novembre 2021 au 02 décembre 2021 inclus



Collecte



Traitement



Valorisation



Exportation

Rapport d'enquête, avis et conclusions motivés du commissaire enquêteur

Commissaire enquêteur :
Mme Marie-Claude Mayandy

REÇU LE

31 DEC. 2021

Décembre 2021

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PIERRE